Tout savoir sur l'évolution de votre service déchets en 2021

- Déchets

Nouvelle fréquence de collecte, nouveau calendrier de collecte et nouvelle tarification... En 2021, votre service de gestion des déchets évolue ! Une vidéo vous explique ces nouveautés en détails.

Foire aux questions

- **Que finance la Redevance incitative ?**

La Redevance incitative finance l'ensemble des missions du service déchets : la collecte et le traitement des ordures ménagères (bac gris), la collecte et le tri des déchets recyclables (bac jaune), le fonctionnement des déchèteries, la collecte du verre et du papier, les collectes ponctuelles (amiante, déchets d'équipements électriques...), la vente de composteurs à tarifs préférentiels et la relation à l'usager.

- **Comment fonctionne la facturation ?**

La Redevance Incitative comprend une part fixe correspondant à l'abonnement au service déchet et une part variable.

La **part fixe** correspond à l'abonnement au service déchets, elle comprend l'accès à tous les services cités ci-dessus ainsi que **12 levées du bac gris par an**. La **part variable** est facturée pour **toute levée supplémentaire du bac gris** (au delà des

12 levées incluses). Consulter les tarifs.

- **Pourquoi réduire la fréquence de collecte en porte à porte ?**

Cette nouvelle organisation correspond à la réalité du terrain : aujourd'hui, 96% des foyers présentent leur bac gris 1 fois toutes les 2 semaines ou moins.

Jusqu'à présent, les camions de collectes réalisaient l'ensemble des circuits pour ne collecter que 25% des bacs. Avec la nouvelle fréquence de collecte, ce sera donc moins de camions sur les routes et moins d'émissions de CO2.

- **Comment connaître mon jour et ma semaine de collecte ?**

Grand Lieu Communauté édite des calendriers de collecte qui précisent les jours et semaines de collectes selon la commune de résidence. Ils seront envoyés dans les foyers à la mi-décembre et sont dès maintenant téléchargeables en ligne.

- **Pourquoi une augmentation des tarifs alors que le camion de collecte passera moins souvent?**

Si la diminution de la fréquence des collectes permet une meilleure maitrise des coûts, cette mesure ne sera pas suffisante pour équilibrer le budget du service déchets face à des contraintes économiques de plus en plus fortes.

Grand Lieu Communauté va devoir faire face à la très forte augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par l'État. Celle-ci sera notamment multipliée par 5 pour les ordures ménagères (bac gris) et par 3,5 pour le tout-venant dans les déchèteries d'ici 2025. La collectivité fait aussi face à la chute des prix de rachat des matières recyclées comme le carton ou le verre. Pour ces raisons, une nouvelle tarification doit être mise en place.

- **A partir de quand cette nouvelle tarification sera t-elle appliquée ?**

Lors du Conseil communautaire du 8 décembre 2020, une hausse des tarifs a été validée. A titre d'exemple, cela correspond à une augmentation de 2 € par mois pour un foyer disposant d'un bac 120 litres. Ces tarifs seront appliqués sur la facture de juillet 2021 pour la période de janvier à juin 2021.

- **Est-ce que le prix de la levée supplémentaire augmentera lui aussi ?**

Le prix de la levée supplémentaire n’augmentera pas. Seule la part fixe correspondant à l’abonnement au service déchets est concernée.

- **Qu'est-ce qu'un Programme Locale de Prévention des Déchets ?**

Un Programme Local de Prévention Des Déchets est un ensemble de mesures et d’actions, mises en œuvre sur 6 ans, visant à réduire les impacts des déchets sur l’environnement, soit par la réduction de tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

- **Quelles sont les grandes étapes avant l'approbation de ce Programme ?**

Un premier projet a été présenté en Conseil communautaire le 8 décembre 2020. Ce projet sera soumis à la consultation du public en début d’année et sera ensuite validé lors du la séance du 30 mars prochain.

Les premières actions du programme verront le jour dès la fin du 1er semestre 2021.

- **Quels sont les grands axes stratégiques du programme ?**

Le programme s’orientera vers quatre grandes thématiques : la réduction et valorisation des déchets organiques, l’éco-exemplarité, la réduction des déchets d’entreprise, et la promotion de la réparation et du réemploi.

- **Puis-je donner mon avis à ce sujet ?**

Une consultation publique sera lancée courant janvier 2021. Il sera possible de consulter le projet sur le site internet et au siège communautaire.

Une autre question ?

Contactez le service déchets : collectedechets@cc-grandlieu.fr

Liens utiles

- Lettre nouvelle tarification service déchets (Pdf)

Retour aux actualités